Enjeux globaux

De même que les treize aires paysagères qui constituent l'Entre-Vesdre-et-Meuse présentent chacune des caractéristiques et des enjeux spécifiques, l'ensemble paysager lui-même connaît, à une échelle plus générale, divers enjeux globaux qui conditionnent sa qualité paysagère future.

Quatre enjeux de ce type ont été définis.

Il s'agit respectivement de la conservation et de la gestion du paysage bocager, de la gestion des lignes de crêtes principales, de la valorisation des paysages de l'ensemble dans une perspective de développement transfrontalier et, enfin, du réaménagement de la vallée de la Vesdre.

Ces enjeux globaux sont, par nature, communs à plusieurs aires paysagères voire à l'ensemble de celles-ci. Ils ont été identifiés sur base de deux critères principaux, à savoir l'importance de l'enjeu en termes d'une part de vulnérabilité et, d'autre part, de potentiel d'une majorité de paysages de l'ensemble.

La motivation du choix de ces enjeux ainsi que leur portée territoriale est établie dans les textes qui suivent. A l'instar de ce que nous avons proposé pour chacune des aires paysagères, des objectifs paysagers et des pistes d'action sont ensuite proposés pour chacun d'entre eux. Il s'agit à ce stade de pistes de réflexion qui devraient faire l'objet de débats plus approfondis entre responsables locaux et régionaux.